

**PRE-INSCRIPTION AUX EXAMENS PROFESSIONNELS
SESSION 2020**
Note à lire très attentivement

Cette note concerne uniquement les CAP, BEP, MC et BP.

Les baccalauréats professionnels se feront à une date ultérieure et sur la nouvelle application CYCLADES



Avant toute inscription, je dois impérativement m'informer sur les épreuves que je devrai passer
⇒ <http://eduscol.education.fr/> - Scolarité et parcours de l'élève - diplômes professionnels.

**QUAND SE
PRÉ-INSCRIRE ?**

Du 14 octobre 2019 à 9h au 22 novembre 2019 à 17h
Après, il sera trop tard ! Aucune pré-inscription hors délai ne sera acceptée
Ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire

**OÙ SE PRÉ-
INSCRIRE ?**

- Si je suis scolarisé dans un établissement habilité, cela se passe dans mon établissement
- Si je suis candidat individuel ou dans un établissement non habilité, je me pré-inscris en ligne depuis mon ordinateur à l'adresse : <https://ecc.orion.education.fr/inscristnetpro/inscriptionpublic>
 - Si j'étais inscrit à la session 2019 dans l'académie de Rennes, je saisis mon n° de candidat
 - Si je me pré-inscris pour la 1^{ère} fois, je renseigne la totalité des rubriques.

**COMMENT ÇA
SE PASSE ?**

1. Je dois obligatoirement habiter dans l'académie de Rennes
2. Pour certains examens, je dois être majeur, au plus tard le 31 décembre 2020
3. Je dois être en règle avec l'obligation de recensement ou la participation à la JDC
4. Je fais attention à ma saisie ! Un guide en ligne est à ma disposition pour m'aider.



Mes données personnelles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mon identité : ces indications seront portées sur le diplôme <ul style="list-style-type: none"> - Le titre de civilité : M. pour Monsieur ; MME pour Madame - Le nom de famille et/ou le nom d'usage (nom marital pour les femmes mariées) sont sur ma carte d'identité - Le lieu de naissance : attention à ne pas confondre avec la ville dans laquelle j'habite ! 2. Mes coordonnées <ul style="list-style-type: none"> - Mon adresse : je fais attention au numéro et au nom de ma rue, mon code postal, ma ville (éventuellement je précise le nom du bâtiment, d'appartement, de la personne qui m'héberge...). Si je déménage, je le signale au service des examens professionnels, sinon je ne recevrai pas ma convocation ni mon relevé de notes ou mon diplôme - Mon téléphone est à compléter obligatoirement : je peux être appelé par le service des examens. - Mon e-mail : éviter les adresses électroniques avec « hotmail » ou « live » et consulter régulièrement son courrier électronique 3. Si je suis en situation de handicap et que je souhaite des aménagements d'épreuves, à la rubrique Handicap : je saisis «Oui» si je suis handicapé ou en cours de demande : <ul style="list-style-type: none"> - Mes aménagements seront reportés si la «VALIDITE SESSION » figurait sur ma décision de 2019 ; je recevrai une nouvelle notification. - Pour toute nouvelle demande, je télécharge les documents sur http://www.ac-rennes.fr/cid104195/examen-handicap.html, je suis les instructions et je transmets mon dossier avant la fin des inscriptions sinon ma demande sera refusée.
Tout ce qui concerne mon examen	<ol style="list-style-type: none"> 1. La spécialité et les épreuves obligatoires : une erreur est très grave de conséquence. Mes lieux d'examen et mes épreuves en dépendent ! 2. Les acquis : attention, le choix de la conservation de notes ou la demande de dispense se fait à l'inscription. Si je demande des dispenses ou des bénéfices de notes, je ne dois pas être inscrit aux épreuves concernées 3. Les épreuves facultatives (s'il y en a) <ul style="list-style-type: none"> - Ces épreuves sont difficiles et demandent des compétences particulières. - Je peux être convoqué loin de chez moi (ex : le chinois se déroule à Rennes) et à mes frais.
Récapitulatif	<p>Ma pré-inscription est validée si un numéro de dossier s'affiche à l'écran. Je le conserve.</p>

1. Je recevrai ma confirmation d'inscription par mail : je surveille donc mon courrier électronique
2. J'imprime ma confirmation d'inscription, je la vérifie et rectifie les éventuelles erreurs à l'encre rouge.
3. Le 4 décembre 2019 (cachet de la poste faisant foi), je renvoie en courrier recommandé avec accusé réception ma confirmation d'inscription obligatoirement datée et signée au

Service des Examens Professionnels
DSDEN du Morbihan
3 Allée du Général Le Troadec – CS 72506
56019 Vannes Cedex

sinon ma candidature sera définitivement annulée. Il n'y aura pas de rappel ni de recours possible.

**En signant ma confirmation d'inscription,
je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et des informations de cette note,
certifie exacts les renseignements fournis
et m'engage à passer les épreuves.**

Avec ma confirmation d'inscription, je joins :

Pour tous les candidats : copie de la pièce d'identité
 justificatifs **éventuellement** indiqués en bas de la page.


Pour certains candidats seulement (vous n'êtes pas concerné par toutes les rubriques) :

- titulaire d'un diplôme français**, ou européen au CAP-BEP (sous réserve de vérification) : joindre la copie du diplôme
- demandant des bénéfices ou reports de notes** : relevé de notes, décision de VAE ou attestation de bloc de compétences
- inapte ou dispensé en EPS** : joindre la déclaration d'inaptitude

Les dispenses et les bénéfices de notes ne seront pris en compte que sur justificatifs. À défaut, vous serez inscrit aux épreuves.

- pour certaines formations :**

- **bâtiment, TP ou bois** : joindre l'attestation de formation de la recommandation R408 (échafaudage) (<http://www.ac-rennes.fr> rubrique examens et concours ⇨ choisir votre

examen.  **NOUVEAUTÉ** : un candidat fournissant une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ET un certificat médical attestant de l'incompatibilité du handicap avec la formation prévue, pourra être autorisé à passer l'examen sans fournir d'attestation de formation R408.

- **transport ou logistique** : CACES, FIMO, permis B, D, E, EC selon la formation choisie
- en mention complémentaire** : justificatif de 3 ans d'expérience professionnelle dans un domaine en rapport avec la spécialité ; candidat redoublant : relevé de notes + copie du diplôme de base
- en BP** : attestation de suivi de formation + copie du contrat de professionnalisation ou contrat de travail couvrant 2 ans de pratique professionnelle (pour les diplômés de niveau 5 + copie du diplôme de base) ou 5 ans de pratique professionnelle (pour les non diplômés) ; candidat redoublant : relevé de notes
- si inscrit dans un centre d'enseignement à distance** : certificat de scolarité ou attestation.

4. Je garde une copie de ma confirmation d'inscription.



Mon choix est DÉFINITIF et IRRÉVERSIBLE : une fois signée et renvoyée, aucune modification ultérieure ne sera prise en compte, **même en cas d'erreur ou d'oubli.**

**Ma
Confirmation
d'inscription**

Et après ?

Je recevrai ma **convocation mi-avril 2020** avec les dates et les lieux d'examen : ceux-ci sont choisis en fonction de la réglementation, du nombre de candidats et des places disponibles dans les établissements bretons.

Si je n'ai rien reçu, je contacte le service des examens professionnels par mail à ce.dec7@ac-rennes.fr

Assurance

En cas d'accident pendant les stages, les épreuves pratiques ou un trajet, je ne bénéficie pas de la législation sur les accidents de travail. Il est donc conseillé de souscrire une assurance responsabilité civile.